Image not found or type unknown

Assurance Maladie bailleur ?

Par **Eskirota**, le **12/03/2013** à **11:08**

Bonjour

J'ai actuellement des droits CPAM ouverts jusqu'en Juin 2013 suite a une période de chomage.
A cette date je percevrais des revenus locatifs (local vide non meublé)
A quelle couverture sociale puis je prétendre ?
Dois souscrire une assurance maladie volontaire (CPAM,URSSAF,RSI,.....) ou puis je faire une demande de rattachement (ayant droit) sur mon épouse ? Merci

Cordialement

EP

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés